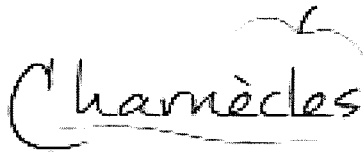


DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES  
260, CHEMIN DE L'EGLISE  
38140 CHARNECLES  
Tél. 04.76.91.07.29  
Fax. 04.76.93.27.26  
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES  
SEANCE DU 26/09/2024  
Délibération N°2024-045

Nombre d'élus : 15	Présents : 8	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 7	Procuration(s) : 3	
Date de convocation : 20/09/2024		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Gilles LANCON, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Frédéric PINTO a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;  
Luc PASCAL a donné pouvoir à Pascale POMMIER ;  
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Séverine FAISST.

Absents :

Yvette COLLIAT (excusée), Xavier PEDRAZZOLI, Sophie BOURDIS-GOUYON, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Gilles LANCON.

---

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024**

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 juillet 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

---

Madame le maire propose le retrait des deux délibérations portant sur l'actualisation des plans de financement dans le cadre de la sollicitation du fonds de concours « Cœur de Village – Cœur de Ville » du Pays Voironnais, le travail concernant la rédaction concordante des délibérations n'étant pas finalisée au Pays Voironnais.

L'assemblée accepte à l'unanimité des voix exprimées par « 11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

**DÉLIBÉRATION 2024–045 : SOLLICITATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS POUR L'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS DANS LE CADRE DE DEPENSES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DE LA SALLE COMMUNE DE LA MAIRIE**

**VU** les articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux missions et attributions du Maire ;

**VU** le devis de la société Direct Collectivités concernant la fourniture de mobilier pour un montant de 6272 € HT ;

**CONSIDERANT** l'intérêt représenté par les aménagements projetés permettant une plus grande modularité de la salle commune de la mairie (salle du conseil, salle des mariages et hall d'exposition)

Invitée par madame le maire à prendre la parole, madame Marie-Laure CHIFFE, conseillère municipale déléguée aux finances, **EXPLIQUE** au conseil municipal qu'il convient de délibérer, afin de lui permettre de solliciter ce fonds d'aide.

Elle **PROPOSE** donc au conseil de solliciter l'aide financière du Fonds de concours à l'investissement des communes de moins de 3500 habitants dans le cadre des travaux précédemment cités, en fonction du plan de financement suivant :

Dépenses liées au projet		Recettes prévisionnelles			
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Date demande ou obtention	Taux	Montant de Subvention sollicité
Mobilier	6 272.00	CAPV	31/07/2024	50%	3 136.00
				0%	
		Autofinancement Maître d'ouvrage		50%	3 136.00
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>6 272,00 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>		<b>100,00 %</b>	<b>6 272,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par « 11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 01/10/2024 sur site internet

ID : 038-213800840-20240926-2024\_045-DE

**EMET** un avis favorable la sollicitation du fonds susvisé.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 27/09/2024.

**Le maire,**  
Nadine REUX.

NR

